

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Rendons aux « déchets verts » leurs lettres de noblesse !

Tombés en disgrâce avec l'essor des engrais chimiques et la disparition des poulaillers familiaux, les débris végétaux ont été déconsidérés au point d'être assimilés à des déchets dont il fallait se débarrasser en les jetant avec les ordures ménagères ou en les brûlant... Une erreur d'appréciation lourde de conséquences pour l'environnement et la santé !

Par Pascal Offre, Vice-président délégué à l'environnement et au développement durable

Il s'agit longtemps demeurés une préoccupation exclusivement urbaine liée aux espaces verts des villes et à l'habitat pavillonnaire. L'urbanisation progressive des petites villes et bourgs ruraux et le souci légitime de leur embellissement sont désormais à l'origine d'une production importante de matière végétale dopée par les engrais chimiques, qui ont remplacé après-guerre en agriculture et chez les particuliers les amendements organiques issus des activités de jardinage. On a oublié le compostage, on n'élevait plus de poules, notre rapport au vivant a changé sur bien des points, et ces matières premières végétales qu'utilisaient nos grands-parents ont été déconsidérées pour être assimilées à des déchets... verts⁽¹⁾ !

La gestion du foncier a également contribué à cette inflation : la terre n'était pas trop chère à la campagne, mais quand on voulait construire, il fallait en acheter une belle surface (de 1 500 à 2 000 m² étaient parfois exigés) qu'il fallait ensuite paysager, puis tondre, tailler...

Les « déchets verts » n'ont acquis un premier statut officiel que lorsqu'il s'est agi de les frap-

per de quelques interdictions. D'abord il y eut cette longue controverse, enfin tranchée, sur le brûlage : c'est définitivement interdit. Il fut aussi question de ne plus les mettre, lorsque l'on en produisait peu, dans le bac à ordures ménagères. En effet, ces dernières partent, pour ce qui concerne notre territoire, en incinération, et ce procédé a un coût, décliné à la tonne entrante dans le four. Autant dire que ça fait cher du kilo de gazon à éliminer, sans compter que le gazon c'est de l'eau, et brûler de l'eau... Bref, les bonnes pratiques ne manquent

Notre rapport au vivant a changé, nous éloignant de la nature...

pas pour évacuer, traiter, valoriser nos végétaux et les transformer en or vert dans le respect de la santé humaine et de l'environnement. Nous allons les aborder dans les pages centrales de ce cahier. Tournez la page, il est temps de passer à la pratique ! ■

(1) Les déchets verts sont les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. On distingue les déchets verts des particuliers, dits de jardins, et les déchets verts municipaux produits par les collectivités.

LE POINT

Peu de réponses au questionnaire sur la collecte des végétaux

Quelques mois après la suppression de la collecte des végétaux en porte-à-porte, au début de l'été 2015, un questionnaire a été distribué dans tous les foyers de Val d'Amboise avec le magazine (soit près de 13 000 exemplaires). Il invitait les habitants à s'exprimer sur le ramassage en porte-à-porte, la mise en place éventuelle d'un service de collecte payant, leur pratique du compostage... Le nombre de réponses reçues est de 270, soit environ 2 % de retour, ce qui traduit le faible intérêt d'une grande majorité des habitants pour ce sujet. Val d'Amboise a entendu les réclamations, minoritaires mais fortes. Des solutions sont recherchées pour les cas de réelle détresse. Cependant augmenter la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) de tous pour aider une minorité n'était pas juste. De plus, dans un contexte où les coûts de collecte et de traitement des déchets sont en forte progression, l'arrêt de la collecte des végétaux dans les 2 communes qui étaient concernées par ce service a permis de ne pas augmenter la TEOM en 2015.

LE MOT

Écologie

Il y a 42 ans, à l'occasion de la campagne présidentielle, René Dumont, agronome de renom, acceptait de plaider pour que l'écologie fasse son entrée en politique. Allez écouter sur le site de l'INA son interview donnée le 26 avril 1974. Tout y est d'une incroyable actualité. Il s'agit de parler de pollution et des solutions simples à adopter pour peu qu'on inverse la pente d'une économie trop encline à compter ses bénéfices immédiats.

Depuis, l'écologie a fait sa place en politique. Parfois « récupérée », parfois trahie, elle a grandi, discrètement mais avec conviction et en démontrant peu à peu la pertinence de ses expérimentations. Aujourd'hui de multiples réseaux existent tel le réseau Colibris, fondé par Pierre Rabhi.

D'autres figures ont beaucoup fait pour mettre la connaissance à la portée de tous, tel Jean-Marie Pelt (1933-2015), botaniste et pharmacologue de renom, avec l'émission « CO2 mon amour » sur France Inter et ses nombreux livres, dont le dernier - « Les Voies du bonheur » (2015), aux Editions Fayard - nous invite à protéger notre milieu, cet « environnement » dont nous avons pris conscience, toutes religions confondues. Beau sujet œcuménique !

MODE D'EMPLOI

Convertir la matière végétale en or vert

Cultiver un jardin, composter, pailler, c'est s'inscrire dans la durée, au delà du rythme des saisons. Un compost « mûrit bien » grâce au respect de quelques bonnes pratiques, mais il lui faut du temps. Quelques conseils pour prendre soin de votre pré carré de manière responsable...

On parle de compostage individuel lorsque les particuliers compostent chez eux leurs propres déchets organiques (déchets de jardin, de cuisine...). Le compostage peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs : on laisse fermenter certains déchets de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matière organique, qui sont ensuite incorporés à la terre. Cette technique très ancienne n'a de rivale que l'élevage de poules qui sont de grosses consommatrices de nos déchets verts, qu'il s'agisse des épluchures de cuisine ou des herbes arrachées dans les plates bandes de fleurs ou au potager.

Le broyage, le paillage
Cette pratique s'adresse essentiellement aux personnes qui

coupent des branches, taillent des haies. Selon l'essence de vos arbres, vous pourrez récupérer leurs branchages pour allumer vos feux si vous avez une cheminée, ou faire de la braise pour vos grillades estivales. Il faudra juste les stocker pour le faire sécher un an ou deux. Vous pouvez aussi vous équiper d'un broyeur électrique ou thermique. Il en existe une large gamme, correspondant bien entendu aux besoins de chacun. Ce besoin s'évalue selon le type de végétaux « ligneux » que l'on entend broyer, la quantité et la fréquence. Pour le stockage du broyat plusieurs solutions existent :
- stocker en tas et le laisser travailler seul : vous obtiendrez un terreau peu homogène puisqu'il contiendra des éléments de taille variable. Il sera néanmoins

très intéressant, à maturité (plusieurs mois), pour tout à la fois aérer et enrichir la terre.
- pour un petit volume, l'incorporer à votre compost habituel (en tas ou en composteur). Vous pourrez enfin vous en servir comme paillage. Le paillage est connu pour ses 2 vertus premières : limiter l'évaporation (et donc limiter l'arrosage) et empêcher la levée de « mauvaises » herbes. Initialement réalisé à base de paille, il peut l'être avec tout débris végétal. On se méfiera toutefois de certaines plantes qui pourraient en profiter pour libérer leurs graines... Prévoir une bonne épaisseur (environ 10 cm de produit

fraîchement broyé) qui se tassera doucement pour former une couverture efficace, le temps d'une saison de jardinage. Après, toujours selon sa composition (ce que vous avez broyé) il faudra griffer légèrement le sol pour incorporer ce qu'il en reste avant l'hiver, et recommencer l'année suivante, ou compléter par une nouvelle couche à la prochaine occasion si une couverture minimale et efficace persiste. L'incorporation des résidus les plus grossiers à la terre permettra d'en maintenir l'aération superficielle, gage de son aération plus en profondeur. Vous offrez alors à la nature

Entretenir un jardin, c'est en avoir une approche globale, où toute matière produite peut, et doit, être valorisée...

une occasion rêvée de reconstituer un échange idéal entre les différentes couches du sol.
Le mulching
Le mulching consiste, si votre tondeuse est équipée de la fonction « mulch » (de l'anglais « mulching », traduisez paillage), à hacher le gazon afin qu'il se dépose, fertilise le sol et à retienne l'humidité en été. Cette technique a ses détracteurs car un « feutre » (micros plaques de gazon en décomposition) peut se former. Mais elle peut être utilisée en alternance avec une autre technique, le compostage de vos tontes par exemple, en veillant à bien mélanger le gazon aux autres matières organiques. ■

Plus d'infos : www.ademe.fr/utiliser-dechets-verts-cuisine-jardin

LE CONSEIL

Les poules à la rescousse

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le grain est loin d'être leur aliment unique ou préféré : pourquoi peut-on les observer, en liberté, grattant frénétiquement le sol ? Elles recherchent des compléments protéinés sous forme de vers, insectes et leurs larves... sans compter un peu de verdure pour faire passer tout ça ! On peut donc élever assez facilement quelques poules en prévoyant d'acheter un peu de grain en complément des restes qu'on leur donnera, à savoir l'essentiel de vos déchets de cuisine et de jardinage. À vous les œufs frais !

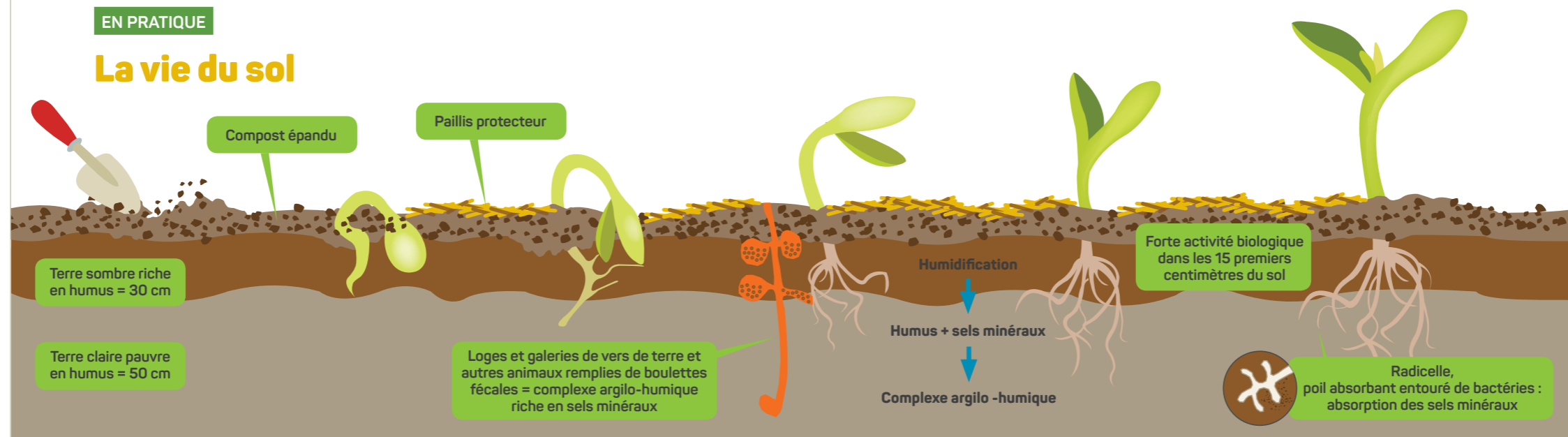
BONS PLANS

Val d'Amboise accompagne les habitants qui souhaitent se lancer dans le compostage en mettant à leur disposition, contre une participation de 15 €, un composteur de 320 litres et un « bio seau », à utiliser pour trier les déchets de cuisine. Contactez le service collecte au 02 47 23 47 44 pour réserver le vôtre et prendre rendez-vous afin de venir le chercher;

Si vous faites appel à un professionnel du jardinage (la plupart sont aujourd'hui équipés d'un broyeur), demandez-lui de broyer les branchages et conservez le broyat pour en faire un couvre sol ou l'ajouter à votre compost. Vous allégez votre facture en ne payant pas la part « évacuation-traitement ».

EN PRATIQUE

La vie du sol





EN CHIFFRES

1,3 million

Tonnage de meubles mis au rebut chaque année en France, soit 20 kg par habitant.

48 %

Pourcentage de déchets d'éléments d'ameublement collectés par Éco-mobilier et recyclés en 2014. 33 % ont été valorisés comme source d'énergie.

LA QUESTION

Que deviennent les meubles usagés ?

- Les meubles rembourrés sont démantelés avant d'être recyclés ou broyés pour servir par exemple de combustible dans les cimenteries.
- Les meubles en bois sont broyés, notamment pour faire des panneaux de particules.
- Les meubles en plastique sont triés par catégories, broyés puis transformés en billes pour fabriquer entre autres des tuyaux.
- Les matelas sont démantelés, et la mousse est recyclée en rembourrage pour l'automobile, isolants pour le bâtiment, tatamis et tapis de jeu pour les enfants...

Une filière pour la collecte et le recyclage du mobilier

Depuis janvier dernier, à la déchetterie d'Amboise, une nouvelle benne permet de récupérer les meubles, auparavant collectés séparément en fonction de leur nature. Cette nouvelle filière rend possible la valorisation du mobilier en plastique ou de la literie, qui étaient jetés avec le tout-venant.

Dorénavant, tous les meubles ou « déchets d'éléments d'ameublement » (DEA) sont collectés à part pour permettre leur recyclage. Cette famille de déchets inclut les meubles en bois qui étaient précédemment triés dans la benne dédiée au bois de classe B⁰, faiblement traité. Pour mettre en place cette nouvelle filière, Val d'Amboise a contractualisé avec l'éco-organisme Éco-Mobilier qui a pour mission d'organiser la collecte, le tri et le traitement des déchets d'ameublements grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier.

Valoriser des déchets, réduire l'émission de GES

L'objectif est de valoriser des déchets qui étaient pour une grande partie enfouis sans pouvoir être valorisés, et représentaient un coup important pour le

service. Les quantités attendues sont de 420 tonnes sur le territoire du Val d'Amboise pour un gain annuel d'environ 43 000 € sur le coût global. Cette nouvelle filière de valorisation permettra également de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES). En effet, pour 4 tonnes de meubles usagés traités par Éco-mobilier, une tonne de CO₂ n'est pas émise dans l'atmosphère, soit à l'échelle du territoire 105 tonnes de CO₂ par an. ■

(1) Le bois de classe A, qui rassemble les bois secs, non traités et non peints (palettes, cageots...) est récupéré à la déchetterie dans une benne spécifique placée au niveau du quai à gravats.

Plus d'infos :
Rendez-vous sur le site d'Éco-mobilier :
eco-mobilier.fr



Un dépliant contenant toutes les informations pour bien trier vos DEA et préparer votre visite à la déchetterie est distribué avec ce magazine, encarté sous la couverture.



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER